Mise au placard par mon entreprise et mon patron

Par Visiteur

Bonsoir,
Merci pour votre prompte réponse. J' ai eu mon entretien ce matin à 10h00 et je ne sais toujours pas ce qu' il m' est reproché au juste, mon supérieur m' a parlé d' une mutation pour le bien du service et mon bien aussi paraît il et m' a ordonné de revenir travailler (car le secrétariat ne tourne pas quand je ne suis pas là alors qu'il y a quand même deux autres personnes qui y travaillent) au secrétariat le temps que ma mutation soit effective. Je lui ai rétorqué que telle qu' avait été la situation au cours de la journée précédente et qu' il m' avait été interdit de remettre les pieds dans mon propre bureau, je refusais d' y retourner. Il m' a alors dit que de toute façon c' était lui qui commandait et que mon autre supérieur avait réagi de cette façon car il était énervé. Tout de suite après cet entretien, j'ai été voir le médecin du travail dans le bureau duquel je me suis épanchée pendant une heure pour finalement m'entendre dire qu'il fallait que je retourne au secrétariat le temps de ma mutation. Et, oui c'est normal de se faire traiter comme cela apparemment!!!!!
J'ai donc péniblement regagné mon secrétariat en serrant les dents et me suis attelé à la tâche. Tout le monde faisait comme s'il ne s'était rien passé. Dans l'après midi, j'ai pris le temps d'appeler mon médecin traitant pour demander un rendez -vous à la sortie du travail.
Lorsque je suis arrivé dans son cabinet, je ne lui avait pas exposé la moitié de mon problème qu'il avait déjà sorti une feuille d'arrêt maladie et il m'a dit de ne pas laisser passer une chose pareille car si cela reprenait à mon supérieur ce pourrait être une gifle de sa part. Je lui ai dit que j'allais porter plainte. Maintenant, pour quel motif puis -je porter plainte car le harcèlement moral n'est pas envisageable vu qu'il faut une attestation écrite de témoins et que je ne l'obtiendrais pas, tout le monde ayant vu mais ayant choisi de faire l'autruche. Je tiens à préciser aussi que des bruits courent à mon sujet, que je ne sais absolument pas quels sont ces bruits, quels sont ces faits et que je n'arrive pas à avoir les noms des personnes incriminées. Ces personnes, je veux avoir leur nom de façon à savoir exactement ce pour quoi je suis mise en placard.
QUE FAIRE? QUI ALLER VOIR?

Par Visiteur

Bonjour Mademoiselle.

Pourriez vous préciser davantage certains points de votre histoire parce que c'est assez flou.

Pourquoi avez vous eu un rendez vous avec votre patron? Pourquoi parlez vous d'une mutation? D'ailleurs, ou seriez vous mutée? Que prévoit votre contrat à propos de la mobilité?

"Il vous a ordonné de revenir travailler"

Pourquoi, vous étiez partie ou?

"Je lui ai rétorqué que telle qu' avait été la situation au cours de la journée précédente"

Que s'est il passé la journée précédente?

Au plaisir de vous lire.

Par Visiteur

J'ai eu rendez vous avec mon patron afin d'avoir connaissance des faits qui m'étaient reprochés, réponses que je n'ai d'ailleurs pas eus. Ma mutation aurait lieu dans un autre service interne.
Je n'étais partie nulle part, j'étais sur mon lieu de travail, dans l'enceinte du quartier, à ne rien faire étant donné que j'étais interdite dans mon secrétariat dont je m'étais fait renvoyer le matin.

Par Visiteur

Bonjour.

Si la mutation prend la forme d'une sanction, ce qui semble être le cas dans votre espèce, vous bénéficez de certains droits.

Tout d'abord, Le salarié doit être convoqué par une lettre, remise en main propre ou envoyée au domicile. Elle doit comporter la mention suivante: "si vous le désirez, vous pourrez vous faire accompagner par un membre du personnel appartenant à l'entreprise".
-48 heures minimum après l'entretien, une notification de la sanction doit vous être remise en main propre et doit comporter un récit détaillé de la faute qui vous est reprochée.

A défaut de cette procédure, vous pouvez saisir le conseil des prud hommes afin d'en obtenir l'annulation.